



SPORTS

Départements à circulation épidémique :

FAIBLE

ÉLEVÉE

Sport individuel
à l'extérieur



Sauf activité
physique à moins
de 1km, pendant
moins d'1h



Autorisé sous réserve de respecter les règles
de distanciation sociale



Autorisé sous
réserve de respecter
les règles de
distanciation sociale

Sport individuel à l'intérieur
(gymnases, piscines)



À définir fin mai

Sports collectifs
et de contact



Liste établie par le ministère



À définir fin mai

Sports collectifs
professionnels



Fin de la saison 2019/2020



Fin de la saison
2019/2020